

**POSTE :  
ENSEIGNANT REFERENT DE LA SCOLARISATION DES ELEVES HANDICAPES  
(ERSEH)**

*Textes de référence :*

- circulaire n° 2006-126 du 17 août 2006 relative à la mise en œuvre du projet personnalisé de scolarisation
- arrêté du 17 août 2006 relatifs aux enseignants référents et leur secteur d'intervention

**Profil du poste :**

Poste ouvert aux enseignant(es) du 1<sup>er</sup> degré, titulaires du CAPPEI, CAPASH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D) ; une expérience dans le domaine de la formation, voire la détention d'un CAFIPEMF sera appréciée.

Ce poste est fondé sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures) qui nécessite donc une grande mobilité et une grande disponibilité horaire. Ce poste n'est pas compatible avec une demande de service à temps partiel.

La charge de travail de l'enseignant référent dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles pour aider les équipes et les enseignants à la mise en œuvre d'actions pédagogiques.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

Sous l'autorité de l'IEN conseiller technique départemental pour la scolarisation des élèves handicapés, coordonnateur de la Mission ASH, en liaison étroite avec les IEN de son secteur s'agissant des élèves du premier degré, l'enseignant référent est l'acteur central des actions conduites en direction des élèves handicapés.

**Missions :**

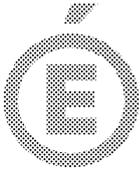
- Il est l'interlocuteur privilégié des parents ou des représentants légaux de chaque élève handicapé de son secteur d'intervention.

- Il tend à assurer la meilleure mise en œuvre possible du projet personnalisé de scolarisation.

Dans ce cadre,

- il assure un suivi du parcours de formation des élèves scolarisés au sein de son secteur d'intervention de la maternelle au lycée, afin de veiller à sa continuité et à sa cohérence

- il assure la coordination des actions de l'équipe de suivi de la scolarisation



- il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé ou médico-sociaux, et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève
- il favorise les échanges d'informations entre les partenaires
- il réunit et anime les équipes de suivi de la scolarisation, en rédige les comptes-rendus et en assure la diffusion auprès des parties concernées
- il assure un lien fonctionnel avec l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation de la MDPH
- il assure une liaison constante avec la Mission pour l'accompagnement de la scolarisation des élèves handicapés et concourt avec ses membres à l'effectivité des décisions de la CDAPH. A ce titre, il est notamment en liaison étroite avec le pôle départemental de la MASH et les services de la DIPATE, les établissements scolaires et les circonscriptions primaires, pour installer dans leur rôle et leurs fonctions les auxiliaires de vie scolaire et AESH
- il participe à la tenue et à la mise à jour des bases de données indispensables au pilotage national, académique et départemental de la scolarisation des élèves handicapés
- il constitue une personne ressource pour les équipes pédagogiques des écoles et des EPLE dans le domaine de la scolarisation des élèves handicapés.
- il suit l'évolution du PIAL de son secteur en lien avec les pilotes de PIAL et le coordonnateur départemental.

**Compétences :**

- être titulaire du CAPPEI, CAPASH, de préférence dans une option concernant le champ du handicap (A, B, C, D) ; une expérience dans le domaine de la formation, voire la détention d'un CAFIPEMF sera appréciée
- faire preuve de capacités relationnelles avérées et de capacités d'adaptation dans un contexte professionnel en évolution constante
- posséder de bonnes qualités dans le domaine de la communication orale et écrite : clarté du propos, capacité d'écoute, concision, esprit de synthèse ; être capable d'animer une réunion et d'en rendre compte
- détenir de réelles connaissances et compétences dans le champ de la scolarisation des élèves handicapés : connaissance des dispositifs, des procédures mais également des approches pédagogiques et éducatives
- être prêt à se former et à se tenir informé sur toutes les évolutions liées à l'accompagnement des élèves handicapés ou à besoins particuliers
- posséder de réelles capacités pour le travail en équipe et en partenariat ; être notamment capable d'adopter un positionnement professionnel rigoureux en toutes situations
- posséder des connaissances de base dans la maîtrise des outils bureautiques (Word, Excel) ; être prêt à se former dans ce domaine
- étant amené dans l'exercice de ses fonctions à effectuer de nombreux déplacements, être titulaire du permis B.